

## GERALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 11 septembre 2018 N° 387

## Gérald DARMANIN félicite les douaniers de Dunkerque pour la saisie exceptionnelle de plus de 250 kg de cocaïne dissimulés dans un conteneur de bananes

Les douaniers de Dunkerque ont saisi 252 kg de cocaïne lors du contrôle d'un conteneur réfrigéré chargé de bananes. La valeur totale de la marchandise est estimée à plus de 20 millions d'euros sur le marché illicite de la revente au détail de stupéfiants.

Le 21 août, les agents de la cellule de ciblage du fret sélectionnent un conteneur de bananes en provenance du Surinam via Pointe à Pitre. A l'ouverture de celui-ci, ils constatent la présence d'une vingtaine de palettes chargées de cartons de bananes. Ils décident toutefois de décharger le conteneur dans son intégralité pour vérifier la présence éventuelle de stupéfiants. Leur attention est alors attirée par des plaques métalliques anormalement rivetées sur le bloc moteur du conteneur. Une fois celles-ci démontées, les douaniers découvrent des dizaines de pains de cocaïne dissimulés derrière les parois. Au total, ils extraient 225 pains de cocaïne de la cache aménagée pour un poids total de 252 kg.

Les suites de l'enquête ont été confiées à la Direction interrégionale de la police judiciaire de Lille.

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics a déclaré : «Je félicite les douanières et douaniers des Hauts-de-France pour la grande qualité de leur travail et pour leur investissement sans faille dans la lutte contre les trafics de stupéfiants et la criminalité organisée».

En 2017, la douane française a saisi 9,2 tonnes de cocaïne sur le territoire national, un record pour ce type de drogue.

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

La vidéo de la saisie : https://youtu.be/feDsGE01YVo

Crédit images : Douane française

## Contact presse:

Cabinet de Gérald DARMANIN

01 53 18 45 03

presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

presse@douane.finances.gouv.fr

